

# Gestion de l'eau : le bureau de la Cab privilégie la Régie



Le président de la Cab François Tatti, et Michel Rossi le vice-président ont fait le point sur la session d'aujourd'hui

(Photos Gérard Baldocchi)

Il semble que ce choix coule de source: au vu de l'étude réalisée par le cabinet Calia Conseil, et après concertation avec les personnels concernés, le bureau du conseil communautaire a décidé à l'unanimité de privilégier une Régie, laissant de côté la formule de la DSP (Délégation de service public), autre mode de gestion possible des services de l'eau potable et de l'assainissement. Cette question, classée « sensible » figure à l'ordre du jour de la réunion du conseil communautaire qui s'ouvre ce matin, parmi d'autres sujets d'importance comme l'examen du compte administratif 2014, le Débat d'orientation budgétaire, la création d'un Conseil de développement, ou encore la politique du logement et de l'habitat.

Et comme un homme prudent en vaut deux, François Tatti, président de la Cab, qui connaît les vertus d'une bonne communication, animait hier, une rencontre avec les médias, afin de bien resituer les enjeux des nombreux rapports proposés au débat dont certains, soulignait-il, « influeront considérablement sur l'avenir de la communauté d'agglomération de Bastia ».

## « Un facteur de maîtrise des prix »

L'issue du premier d'entre eux semble ne plus faire de doute, d'autant que l'étude comparative qui a été menée cerne clairement les avantages et inconvénients des deux modes de gestion adaptés au cas Bastiais.

Les conclusions présentées par Stéphane Baudry, expert assistant maître d'ouvrage, tendent nettement vers une Régie « à personnalité morale » avec création d'un EPIC, et ce, pour trois bonnes raisons au moins, selon le bureau de la CAB.

Le passage en Régie permettrait à la communauté d'agglomération de retrouver la maîtrise de ses services publics. En second lieu, l'option « à personnalité morale » apporterait une réponse adéquate au traitement social du projet « en permettant une identification des responsabilités entre l'opérateur régie et la collectivité ».

Dernier point et non des moindres, « la gestion en Régie, moyennant une implication forte en matière de pilotage des services et de connaissance patrimoniale, peut constituer un facteur de maîtrise des prix de l'eau et de l'assainissement, et garantir la qualité du service rendu, par rapport à la solution de DSP ».

## Elevé mais « en dessous de la moyenne nationale »

Qu'on ne se fasse pas trop d'illusions cependant, le prix de l'eau sera exponentiel dans les années à venir. « La régie ne peut constituer un moyen de contrôle et de stabilité des tarifs sur le long terme qu'autant qu'elle s'inscrit dans une démarche politique et managériale durable de maîtrise des coûts », soulignait l'expert.

« Jusqu'ici, le prix de l'eau est resté en dessous de la moyenne nationale pour des raisons historiques, précisait François Tatti, il a été impacté par les hausses de taxes, nullement par les investissements dans la mesure où il n'y en a pas eu ! Dans l'hypothèse d'une Régie, le tarif resterait inférieur à la moyenne nationale, soit 3,55% pour Bastia, 3,88% en Corse, contre 4,15% au niveau national. Et 10, 5% à l'horizon 2020 ».

Alors que l'examen des propositions tarifaires de l'Office hydraulique de Corse et Veolia dans le cadre de la procédure de délégation laisse entrevoir des hausses significatives. La facture d'eau subirait des augmentations de l'ordre de 12 à 13,3%. Elle serait de +21 et +25% à l'horizon 2020.

## « Un projet ambitieux »

Il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre de la régie sera « plus complexe » pour la CAB, « c'est un projet ambitieux nécessitant du temps de préparation et des objectifs précis, ce choix placera la CAB au premier plan de la gestion des risques », ajoutait Stéphane Baudry.

Le coût de la transition est estimé à 700 000 euros. La collectivité devra consentir des investissements « assez considérables dans les trois prochaines années », mettre en place des outils de suivi et de mesure de la performance, car il lui faudra, au nom de la transparence, rendre des comptes au terme du mandat. « Elle a par ailleurs obligation de reconduire les personnels actuels à leurs postes en maintenant leurs statuts et conditions salariales, indiquait le président de la Cab, des engagements ont été pris sur ce point ». Si ce choix était confirmé, c'est un grand chantier qui serait lancé, dont les multiples volets devraient être traités simultanément, nécessitant une « mobilisation exceptionnelle » de la Cab pour la mise en service de la régie au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Place au débat.

HÉLÈNE ROMANI

